



LOTT

LIGUE OCCITANIE
TENNIS DE TABLE



Championnat d'Occitanie par
Equipes

Circulaires de la CSR

2EME PHASE 2023/2024

Balma le 9 janvier 2024

Saison 2023 / 2024
CIRCULAIRE D'INFORMATIONS

Les calendriers du Championnat par équipes régional de la 2ème phase sont disponibles sur le site de la Ligue (menu « Administratif » - « Documentation » - section sportive) ou en cliquant sur ce [lien direct](#).

Afin d'éviter des litiges au cours de la saison entre votre association et la Commission sportive régionale, voici quelques éléments complémentaires.

1) Gestion sous GIRPE

GIRPE doit être utilisé au niveau régional ([lien de la version 7.5.23](#)).

Le logiciel intègre un tutoriel d'utilisation (point d'interrogation en haut à gauche lorsqu'on a lancé l'exécutable).

Pour plus d'informations : <https://girpe.com/versions.php> et voir aussi la [FAQ](#)

Et aussi : <https://www.fft.com/girpe/>

2) Transmission des résultats

Les résultats doivent être communiqués **au plus tard le dimanche soir** par un responsable du club de l'équipe recevant.

Le club recevant doit saisir la feuille de rencontre via GIRPE avant le lundi 12h (accès club ou pass-équipe).

Le Pass-Equipe

A chaque équipe, il est automatiquement attribué un code alphanumérique de 10 caractères consultable dans le menu sportif de l'espace monclub.

Le responsable du club donne ce code à chaque responsable d'équipe qui lui permettra de se connecter avec un accès restreint à l'espace monclub pour remonter la feuille via GIRPE ou la saisir manuellement en cas de problème technique avec GIRPE ([voir ce tutoriel](#)).

La feuille de rencontre doit être envoyée au secrétariat de la ligue :

- En cas d'absence d'une des deux équipes (exempt ou forfait) ;
- En cas de match nul ;
- En cas de présence d'un rapport du juge-arbitre.

Dans le cas où le juge-arbitre rédige un rapport, il doit l'envoyer à la Commission Sportive Régionale, par email au secrétariat de la ligue qui fera suivre.

Dans le cas d'un forfait, l'équipe qui aurait dû recevoir doit communiquer le forfait avant le dimanche soir à la Ligue.

3) Demande de modification des rencontres

Le club doit déposer une demande de modification de rencontre dans l'espace monclub au minimum 8 jours avant la date officielle pour les reports et au minimum 8 jours avant la date demandée pour les rencontres avancées.

Le club adverse devra donner une réponse sous 48 H dans l'espace monclub pour que la CSR puisse donner son avis et informer les clubs et le juge arbitre le cas échéant.

[Voir ce tutoriel.](#)

4) Quelques rappels

- En Prénationale le juge arbitrage est neutre
- En Prénationale, le classement minimum des joueurs est 11 et en Régionale 1, le classement minimum des joueurs est 10.
- Un 4^{ème} joueur classé en dessous du classement minimum requis en PN et R1 est autorisé à la condition qu'il n'y ait pas de joueur mieux classé que lui dans les équipes de numéro supérieur pour le compte d'une même journée.
- Obligation aux clubs évoluant de la R1 à la R4 de fournir un JA1 officiel joueur ou non pour les rencontres à domicile.
- Utilisation de balles en plastique obligatoire.
- Si la température est en dessous de 14°, il est demandé de ne pas faire jouer la rencontre. Les équipes devront s'entendre pour jouer dans une autre salle.

5) Règle spécifique de qualification des joueurs et des équipes (cascade de points)

La Ligue Occitanie a reçu l'autorisation de la CSF pour déroger à la règle de brûlage classique et la remplacer par le principe suivant.

► Au titre d'une même journée de championnat, le cumul des points des quatre joueurs de chaque équipe doit être inférieur au cumul des points des quatre joueurs de l'équipe de numéro inférieur : **Équipe N > Équipe N+1 > ... Équipe N+x**, selon les points classement officiels de chaque phase (voir le règlement complet dans les Règlements Sportifs Régionaux).

► Afin d'aider les clubs dans la gestion du championnat, la ligue met en place un fichier Excel pour constituer les équipes. Il sera mis à disposition sur le site de la ligue tous les jeudis précédant une journée de championnat (partie "sportif" puis "Championnat par équipes").

► Un club ayant plusieurs équipes évoluant au niveau régional, ne peut faire forfait que sur l'équipe ayant le plus grand numéro (soit la dernière équipe au niveau régional). Exemple : un club a 5 équipes évoluant au niveau régional, s'il n'a pas suffisamment de joueurs pour ses 5 équipes, il doit déclarer forfait d'abord l'équipe 5, puis l'équipe 4 et ainsi de suite.

En cas de non-respect de cette règle, l'équipe de numéro immédiatement inférieur sera sanctionnée sportivement et financièrement.

La commission sportive se réserve le droit d'étudier les cas particuliers.

6) Règlements

Les [Règlements Sportifs Fédéraux 2023/2024](#) sont consultables sur le site de la FFTT (pages 18 à 20 et 23 à 43 pour le Championnat par équipes).

Le règlement régional du Championnat par équipes est consultable sur le site de la Ligue (pages 4 à 11 des [Règlements Sportifs régionaux 2023/2024](#)).

7) Montées/descentes

A l'issue de chaque phase, dans toutes les divisions régionales, en Prénationale, Régionale 1 et Régionale 2, le premier de chaque poule accède à l'échelon supérieur et dans les divisions Régionale 3 et Régionale 4, ce sont les 2 premiers.

Dans tous les cas, le 8ème de chaque poule descend dans la division inférieure.

8) Vœux

Pour rappel, les vœux formulés par les clubs ne doivent concerner que :

- Le jour et l'horaire choisis parmi ceux proposés pour les équipes de Régionale 1 à 4, à savoir le samedi 15h, 16h, 17h ou le dimanche 14h30 (sauf dérogation).
- Pour pallier les contraintes liées à la capacité d'accueil de la salle ou de sa disponibilité.

En aucun cas, la CSR n'accèdera à des demandes de « confort ».

La date limite pour engager les équipes et transmettre les vœux pour la 1ère phase du Championnat 2024/2025 dépendra du calendrier de la saison prochaine.

ANNEXE - TARIF DES PÉNALITÉS FINANCIÈRES 2023 / 2024

Ces pénalités financières viennent en complément des pénalités sportives prévues dans les règlements (fédéraux ou régionaux).

DESISTEMENT D'UNE ÉQUIPE AVANT LA 1ÈRE JOURNÉE DE LA SAISON

- Montant de l'engagement de la division est restitué mais la **caution est confisquée**.

NON MISE A DISPOSITION D'UN JUGE ARBITRE OFFICIEL (JA1)

- En Prénationale par prestation non effectuée : **100 euros**
- Dans les autres divisions par prestation non effectuée : **50 euros**
- En cas de plus de 2 prestations effectuées à la fois : **100 euros**

FEUILLES DE RENCONTRES

- Non saisie des résultats et/ou de la feuille de rencontre sur SPID dans les 48H ou saisie incomplète : **10 euros**

OUVERTURE DE LA SALLE

- Retard de l'ouverture de la salle : **50 euros**

RETARD

- Retard d'une équipe : **50 euros**

ÉQUIPEMENT

- Tenue non réglementaire (PN et R1) : **10 euros / joueur**

COMPOSITION DES ÉQUIPES

- Equipe incomplète (un joueur absent) : **100 euros**
- Equipe incomplète (plus d'un joueur absent) : **200 euros**
- Equipe non conforme à la règle en cascade : **100 euros**

JOUEUR NON QUALIFIÉ

- Joueur non qualifié (brûlé, non licencié, non autorisé...) : **100 euros**

RÉCLAMATION

- Réclamation sur la feuille de rencontre : **15 euros**

FORFAITS

- 1^{er} forfait : **confiscation de la caution** versée en début de Championnat et **versement d'une deuxième caution de 100 euros**
- 2^{ème} forfait : **deuxième caution retenue** et équipe mise en forfait général en fin de saison
- En cas de 3^{ème} forfait et de suivants : **200 euros/forfait**

APPEL A UNE DÉCISION AUPRES DU JURY D'APPEL OU CONSEIL DE LIGUE

- Droit d'appel : **100 euros**

Correspondance des journées Championnats par équipes 2023-2024 - 2ème phase

N° journée sous SPID	Pro A Messieurs	Pro B Messieurs	Nationales Messieurs	Pro A Dames	Pro B Dames	Nationales Dames	Régionales Messieurs	Régionales Dames
13	5-déc.-23	5-déc.-23	20-janv.-24	5-déc.-23	19-janv.-24	20-janv.-24	20-janv.-24	
14	15-déc.-23	15-déc.-23	3-févr.-24	15-déc.-23	2-févr.-24	3-févr.-24	3-févr.-24	
15	3-févr.-24	3-janv.-24	10-févr.-24	3-janv.-24	9-févr.-24	10-févr.-24	10-févr.-24	
16	27-févr.-24	16-janv.-24	9-mars-24	16-janv.-24	8-mars-24	9-mars-24	9-mars-24	
17	2-mars-24	27-févr.-24	16-mars-24	15-mars-24	15-mars-24	16-mars-24	16-mars-24	
18	15-mars-24	2-mars-24	13-avr.-24	19-mars-24	12-avr.-24	13-avr.-24	20-avr.-24	
19	19-mars-24	15-mars-24	4-mai-24	/	3-mai-24	4-mai-24	4-mai-24	
20	/	19-mars-24	/	/	/	/	/	1er tour 31/03/24
21	/	/	/	/	/	/	/	2e tour 31/03/24
22	/	/	/	/	/	/	/	3e tour 31/03/24
23	/	/	/	/	/	/	/	4e tour 31/03/24
24	/	/	/	/	/	/	/	5e tour 31/03/24

 Date non validée